



RAPPORT ANNUEL 2023

SIENNA SOUVERAINS 3-5
ISR







SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Synthèse du fonds au 31/03/2023..... | 5 |
| Objectifs et politique d'investissement | 6 |
| GESTION FINANCIERE | 7 |
| Évolution de la valeur liquidative | 8 |
| Performances du fonds | 8 |
| Analyse du risque | 8 |
| Allocation d'actifs..... | 9 |
| Répartition géographique en % de l'actif..... | 9 |
| Répartition par notation en % de l'actif..... | 9 |
| Répartition par tranche de maturité en % de l'actif..... | 10 |
| Principaux mouvements du fonds | 11 |
| Conjoncture économique | 12 |
| Mot du gérant..... | 15 |
| Autres informations | 16 |
| Investissement socialement responsable..... | 19 |
| Pourcentage OPC interne..... | 22 |
| Actif moyen | 22 |
| Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice | 22 |
| Annexe SFDR..... | 23 |
| ETATS FINANCIERS..... | 33 |



Synthèse du fonds au 31/03/2023

DATE D'AGREMENT AMF : 11/06/1990

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 3 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : NON

CLASSIFICATION : Obligations et autres titres de créance libellés en euro

Code ISIN : FR0007457114

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATER HOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 2

INDICE DE REFERENCE :
100% Bloomberg Euro-Aggregate: Treasury -- 3-5 Year

CHIFFRES CLES

> **Actif net du portefeuille :** 184,49 M€

> **Valeur liquidative de la part :** 428,190 €
+ haut sur 12 mois : 467,070 €
+ bas sur 12 mois : 420,680 €

FREQUENCE DE VALORISATION : Quotidienne en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Objectifs et politique d'investissement

TYPE : SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 11/06/1990

DURÉE ET RÉILIAN (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :

SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR, de classification ' Obligations et autres titres de créance libellés en euro ', est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro dont le risque actions n'excède pas 10 % de l'actif net et a pour objectif de surperformer, sur sa durée de placement recommandée de 3 ans minimum, l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans en intégrant en amont une approche extra-financière (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dits ' critères ESG ') pour la sélection et le suivi des titres.

Caractéristiques essentielles du Fonds :

Approche extra-financière : Le Fonds adopte une gestion Socialement Responsable (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. 90 % minimum des investissements du Fonds, réalisés en direct et/ou au travers de fonds supports, sont sélectionnés par Sienna Gestion sur la base de critères ESG. La sélection ESG intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille. Pour chaque classe d'actifs, Sienna Gestion définit un univers de départ. Les émetteurs privés (Classes ' Actions ' et ' Taux ') sont sélectionnés selon l'approche ' Best in class ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité. Pour ce faire, Sienna Gestion s'appuie sur les notations de risque ESG de l'agence Sustainalytics. Aucune modification n'est apportée à cette note. Les émetteurs publics/souverains (Classe ' Taux ') sont sélectionnés selon une approche ' Best in universe ' consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment des spécificités des émetteurs du groupe. La sélection est effectuée en utilisant des critères multidimensionnels sur chacune des trois dimensions d'analyse ESG de façon équilibrée.

Stratégie financière : La gestion du Fonds s'inscrit dans le processus global de gestion ' taux ' de Sienna Gestion : -A partir des documents d'analyse recueillis, l'équipe de gestion étudie les évolutions des principaux indicateurs macro-économiques nationaux et internationaux et sélectionne les critères déterminants pour le choix de la stratégie des portefeuilles obligataires et monétaires. -L'équipe de gestion procède ensuite à une analyse micro-économique en intégrant dans son processus, notamment les études des courtiers et des agences de notations ainsi que la surveillance des émissions primaires qui permettra de déterminer les marges ou ' spreads ' payés par les émetteurs en fonction de leurs qualités ainsi que de leurs perspectives d'évolution. -La construction du portefeuille, définie par le relevé de décision du comité d'investissement, s'articule autour des axes suivants : le choix de la sensibilité du portefeuille, de la durée, le choix géographique, le choix du placement sur la courbe, le choix sectoriel de crédit, le choix des supports d'investissement.

Instruments utilisés : SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR est composé comme suit : Obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Fonds est exposé aux marchés de taux (obligataires et monétaires) dans la limite de 200 % de son actif net (en incluant les instruments financiers à terme). Le Fonds peut détenir, dans la limite de 100 % de son actif net, des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire de tous émetteurs situés dans la zone Euro et/ou en dehors de la zone Euro (hors pays émergents) à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexés et/ou obligations hybrides (obligations convertibles, subordonnées,...). Le Fonds peut détenir des titres libellés dans une devise autre que l'euro (hors pays émergents) dans la limite de 10 % de son actif net. Les titres de créance négociables et obligations et/ou les émetteurs dans lesquels le Fonds investit bénéficient d'une notation de crédit ' Investment grade ' ou font l'objet d'une notation interne équivalente par la société de gestion. Les titres ne bénéficiant pas de cette notation sont des titres dits ' spéculatifs ' et pourront représenter au maximum 10 % de l'actif net du Fonds. La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par les agences de notation de crédit. Elle procède à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est comprise entre 0,5 et 6. Actions (en cas de conversion des obligations en actions) : En raison de sa détention d'obligations convertibles en actions, le Fonds pourrait, en cas de conversion des obligations, détenir des actions de grandes capitalisations, dans la limite de 10 % de son actif net. Parts ou actions d'OPC (OPCVM et/ou FIA) : Le Fonds peut être investi dans la limite de 10 % de son actif net en parts ou actions d'OPC obligataires et/ou monétaires et/ou multi-actifs. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion. Liquidités, dans la limite de 10 % de l'actif net. ' Autres valeurs ' : Le Fonds pourra détenir des valeurs visées à l'article R. 214-32-19 du Code monétaire et financier, dans la limite de 10 % de son actif net. Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de taux, de change et de crédit dans les limites de la fourchette de sensibilité autorisée. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le Fonds ne recourt pas aux Total Return Swaps (TRS). Autres opérations : Le gérant peut avoir recours aux emprunts d'espèces et à des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres. **Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à moyen terme, ayant une connaissance théorique des marchés de taux et d'actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le Prospectus du Fonds.

DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du FIA par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)

SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR

Indice de référence

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------|-------|-------|--------|--------|
| SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR | -8,22 | -9,03 | -10,10 | 0,25 |
| Indice de référence | -5,87 | -8,25 | -7,53 | 3,45 |

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)

SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR

Indice de référence

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---------------------------|-------|-------|-------|--------|
| SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR | -8,22 | -3,11 | -2,11 | 0,02 |
| Indice de référence | -5,87 | -2,83 | -1,55 | 0,34 |

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)

SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR

Indice de référence

| | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 |
|---------------------------|--------|-------|------|------|-------|
| SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR | -12,17 | -0,61 | 0,97 | 1,50 | -1,06 |
| Indice de référence | -9,95 | -1,19 | 1,30 | 1,79 | -0,23 |

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Analyse du risque

RATIO DE RISQUE

Volatilité annualisée

Portefeuille (en %)

Indice de référence (en %)

Tracking error (en %)

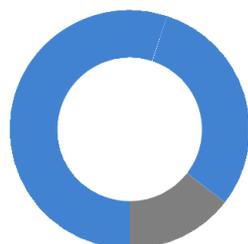
Ratio de Sharpe

Ratio d'information

1 an 3 ans 5 ans

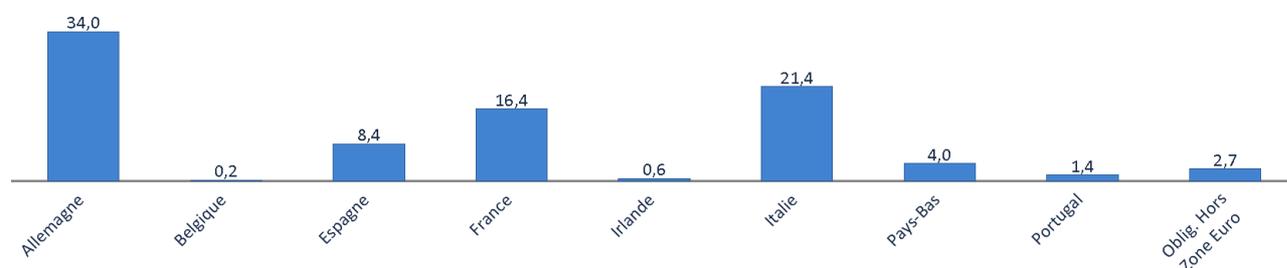
| | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|----------------------------|-------|-------|-------|
| Portefeuille (en %) | 4,91 | 3,15 | 2,83 |
| Indice de référence (en %) | 5,58 | 3,58 | 3,09 |
| Tracking error (en %) | 2,56 | 1,54 | 1,30 |
| Ratio de Sharpe | -1,81 | -0,95 | -0,67 |
| Ratio d'information | -0,92 | -0,18 | -0,43 |

Allocation d'actifs

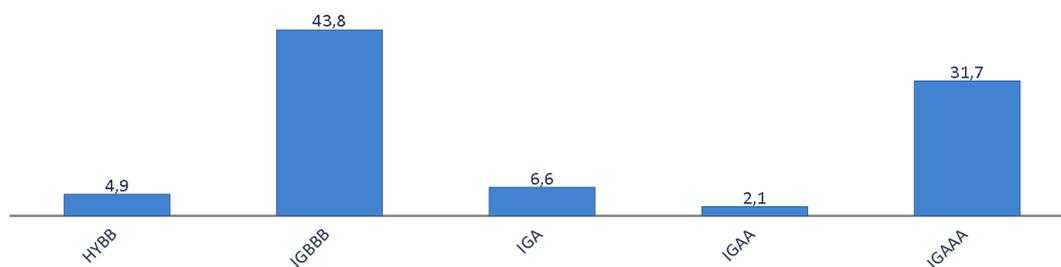


- Obligation Taux Fixe 55%
- Obligation Taux Variable 30.4%
- Dérivés 14.5%

Répartition géographique en % de l'actif

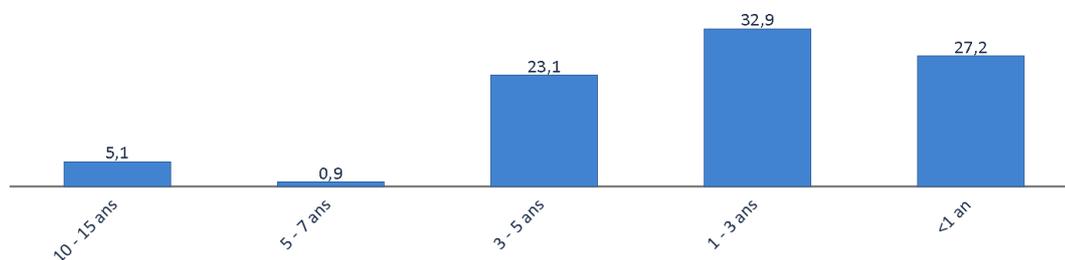


Répartition par notation en % de l'actif

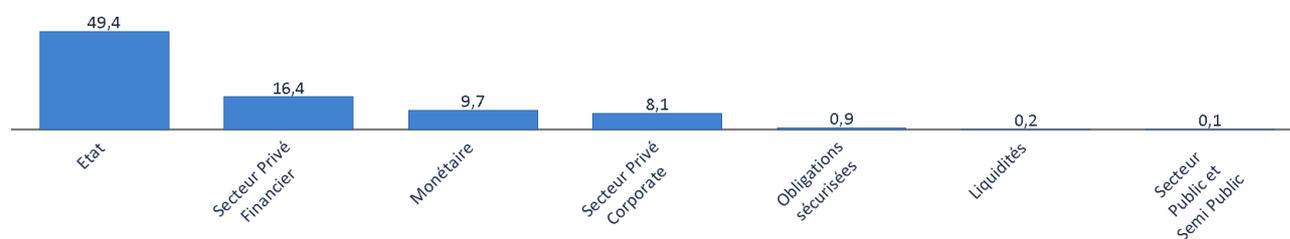




Répartition par tranche de maturité en % de l'actif



Répartition par type d'émetteur en % de l'actif



Principaux mouvements du fonds

| Achats | | | | Ventes | | | |
|--------------------------|--------------|--------------------------|-------------|------------------------|--------------|----------------------|-------------|
| SIENNA MONETAIRE ISR A | FR0007081278 | OPCVM Monétaire | 120 477 419 | SIENNA MONETAIRE ISR A | FR0007081278 | OPCVM Monétaire | 117 380 232 |
| DBR 6.50% 04/07/27 | DE0001135044 | Obligation Taux Fixe | 32 779 166 | DBR 6.50% 04/07/27 | DE0001135044 | Obligation Taux Fixe | 24 027 163 |
| DBR 0% 08/26 | DE0001102408 | Obligation Taux Fixe | 11 043 720 | OAT 0.5% 05/26 | FR0013131877 | Obligation Taux Fixe | 21 714 205 |
| DBR 0.5% 8/27 | DE0001102424 | Obligation Taux Fixe | 9 191 564 | BTPS 2% 12/25 | IT0005127086 | Obligation Taux Fixe | 14 463 233 |
| BTPS 4.4% 05/33 10Y | IT0005518128 | Obligation Taux Fixe | 9 134 220 | SPAIN 0% 01/26 | ES0000012G91 | Obligation Taux Fixe | 10 205 315 |
| VW FRN PERP | XS1629658755 | Obligation Taux Variable | 6 105 712 | OAT 0.5% 5/25 | FR0012517027 | Obligation Taux Fixe | 9 514 857 |
| DBR 5.625% 04/01/28 | DE0001135069 | Obligation Taux Fixe | 5 751 207 | BTPS 1.85% 5/24 | IT0005246340 | Obligation Taux Fixe | 7 994 078 |
| TELEFO VAR PERP(5.875%) | XS1050461034 | Obligation Taux Variable | 5 060 860 | BTPS 1.45% 11/24 | IT0005282527 | Obligation Taux Fixe | 6 912 504 |
| RENAUL 4.125% 12/25 EMTN | FR001400E904 | Obligation Taux Fixe | 4 896 629 | SPAIN 1.6% 4/25 | ES00000126Z1 | Obligation Taux Fixe | 6 358 336 |
| DBR 0.25% 2/27 | DE0001102416 | Obligation Taux Fixe | 4 573 740 | BELGIUM % 10/27 91 | BE0000351602 | Obligation Taux Fixe | 6 289 850 |



Conjoncture économique

Après un reflux marqué de l'aversion pour le risque en début d'année, la multiplication des signaux négatifs quant à la dynamique inflationniste ainsi que l'apparition d'un stress bancaire aux Etats-Unis auront rapidement inversé la dynamique tout en accentuant la pression sur les banques centrales, désormais prises entre le marteau et l'enclume dans leur combat contre l'inflation d'une part et les craintes d'une récession économique mondiale d'autre part. Si les taux souverains ont temporairement franchi à la hausse des records décennaux des deux côtés de l'Atlantique, leur rechute par la suite a grandement contribué à la résilience des marchés d'actions, portés également par la réouverture de l'économie chinoise et le retour des prix de l'énergie à des niveaux plus soutenables.

La bonne dynamique de la croissance économique mondiale a ainsi été le fait marquant des premières semaines de l'année avec des indicateurs économiques globalement très bien orientés sur l'ensemble des principales zones géographiques. Cela ne va cependant pas sans un retour sensible des pressions inflationnistes face à une consommation plus résiliente qu'anticipé et un marché du travail qui tarde à se détendre. En zone euro, cela a notamment forcé la BCE à maintenir le cap de son resserrement monétaire en procédant à deux hausses successives de 50 pb de ses taux directeurs, une trajectoire adoptée également en Angleterre par la BoE (50 pb puis 25 pb).

La hausse induite sur les taux souverains n'aura cependant pas été durable (globalement stable sur le trimestre à -9 pb pour le taux à 10 ans allemand et -12 pb pour l'échéance française) face à l'apparition d'un stress bancaire, d'abord aux Etats-Unis puis en Europe avec les déboires de Credit Suisse. Bien que la BCE ait rassuré quant à la solidité des banques européennes et insisté quant à sa capacité à assurer à la fois la stabilité du système financier et à mener sa lutte contre l'inflation, les investisseurs ont nettement ajusté la trajectoire de la politique monétaire de la BCE dans un sens plus accommodant. Cette vague de stress est néanmoins contenue pour l'heure et les inquiétudes se dissipent progressivement en l'absence de nouvel accident dans le secteur bancaire.

Ceci alimente l'optimisme sur les marchés d'actions qui restent bien décidés à regarder au travers des perturbations de court terme (+7,8% pour le Stoxx Europe 600 depuis le début de l'année, et même +13,1% pour le CAC 40). Ces derniers ont également profité d'une saison de résultats du T4-2022 bien meilleure qu'attendu et des entreprises qui semblent globalement bien armées pour faire face au ralentissement à venir de l'économie via de forts leviers de réduction des coûts.

Aux Etats-Unis, la Fed a globalement dû faire face à la même équation, en relevant certes ses taux directeurs via deux hausses de 25 pb, mais en soulignant l'incertitude quant à l'ampleur du durcissement à venir des conditions d'octroi de crédit. L'intervention des régulateurs américains suite à la faillite de SVB, Signature Bank et Silvergate Capital a cependant permis de réduire d'un cran les tensions. Les taux souverains américains ont ainsi connu une chute plus marquée aux Etats-Unis que sur le Vieux continent (-27 pb pour l'échéance à 10 ans sur le trimestre), entraînant dans leur sillage une légère baisse du dollar (-1% pour le DXY, et -2% face à l'euro). Cette baisse des taux en grande partie due à la partie réelle de la courbe (à -22 pb, i.e. hors anticipations d'inflation) a surtout bénéficié aux entreprises technologiques à l'image du Nasdaq (+16,8%) qui surperforment largement l'indice généraliste S&P 500 (+7,0%).

Par ailleurs, la baisse drastique des prix de l'énergie a constitué un facteur haussier supplémentaire pour les marchés d'actions, et contribué au reflux de l'aversion au risque, grâce notamment à l'effondrement des cours du gaz (-40% à 46 €/MWh) dans le sillage d'une météo particulièrement clémente. Si les cours du brut s'inscrivent eux-aussi en baisse (-9% pour le Brent à 79 \$/baril), il faut davantage y voir les effets toujours prégnants du stress bancaire et les craintes d'une récession d'ampleur, ainsi que la résilience des exportations russes et l'inefficacité des sanctions occidentales. L'intervention de l'OPEP hier 2 avril via des coupes de production significatives est toutefois de nature à offrir un soutien structurel au Brent.

Enfin, la réouverture de l'économie chinoise a été un thème marquant du trimestre, notamment dans la phase initiale de hausse des indices actions, même si l'arrivée plus tardive qu'espéré des premiers effets sur l'activité et le regain de tensions avec les Etats-Unis ont ensuite refroidi l'enthousiasme des marchés locaux (Hang Seng à +3,1%). Une tendance qui a également influencé le cours des métaux industriels comme le cuivre (+7,5%) et l'aluminium (stable), tandis que le cours de l'or (+9%) a largement profité de son aspect refuge pendant la phase de stress bancaire.

Notons à l'inverse la sous-performance notable des indices indiens sur le trimestre qui, avec -3% pour le Sensex, sont les seuls à afficher une performance négative en raison des déboires ayant affecté le conglomérat Adani.



LES MARCHES ACTIONS

Le début de période a été marqué par une poursuite de la baisse enclenchée le trimestre précédent sur fond de risque de cycle de resserrement monétaire plus agressif de la Fed, tandis que les perspectives des entreprises étaient relativement prudentes. Les marchés actions européens se sont repliés en privilégiant les secteurs favorablement impactés par l'inflation, tels que l'énergie et les ressources de base. Si la saison des publications de résultats a été globalement de bonne facture, certains profit warnings fin mai de grands distributeurs outre-Atlantique n'ont pas rassuré sur les arbitrages des ménages en termes de dépenses face à une hausse généralisée des prix.

Le troisième trimestre 2022 a débuté par un rebond des valeurs de croissance à l'image du Nasdaq qui a gagné plus de 10% au mois de juillet. En effet, face à la dégradation des indicateurs économiques, le marché s'est nourri d'espoirs que les banques centrales ne pourront pas tenir leurs politiques monétaires restrictives dans la durée. Dans cette phase de marché plus favorable, marquée par une détente des taux, les financières (banques et assurances) ont été les grandes perdantes, à l'opposé des valeurs industrielles et du luxe qui se sont fortement appréciées. Le marché actions a de nouveau été soutenu par de bonnes publications au 2ème trimestre. La poursuite des hausses de prix de l'électricité et du gaz a incité les banquiers centraux à tenir des propos plus restrictifs qu'attendus.

La dynamique baissière des marchés s'est ensuite accentuée en échos à la succession des hausses de taux des banques centrales toujours plus déterminées à combattre l'inflation. Le retour de cet environnement de forte hausse des rendements obligataires a soutenu les valeurs financières et pénalisé l'immobilier et les technologies.

Au cours du dernier trimestre 2022, les marchés d'actions européens ont fortement rebondi mettant ainsi un terme à une série de 3 trimestres consécutifs de baisse.

En effet, ces derniers ont été soutenus d'une part par des messages de la Banque Centrale américaine en faveur d'un rythme de resserrement monétaire moins rapide à l'avenir, et d'autre part par une bonne résistance des indicateurs macro-économiques. Les entreprises ont également publié des résultats de bonne facture. Enfin, des rumeurs de fin de la politique Zéro Covid en Chine ont amplifié l'optimisme des investisseurs et soutenu les secteurs cycliques les plus exposés à l'Asie.

Après une année 2022 qui a été marquée par un tour de vis sans précédent de la part des banques centrales, ayant provoqué une forte destruction de valeur sur les actifs financiers (c'est la 1ère fois dans l'histoire que le S&P et les bons du Trésor à 10 ans US sont en baisse de plus de 10% sur une année calendaire), les investisseurs ont profité d'un début d'année en fanfare avec l'un des meilleurs mois de janvier de l'histoire. La baisse plus prononcée que prévue de l'inflation et le ralentissement du rythme des salaires ont renforcé les espoirs d'un moindre durcissement monétaire. La thématique de la réouverture de la Chine a été l'autre facteur déterminant qui a contribué au sentiment positif sur le cycle économique pour 2023. Ce mouvement haussier particulièrement prononcé en Europe s'explique par deux éléments principaux : la forte baisse des prix de l'énergie qui a alimenté un sentiment positif et des bonnes surprises économiques.

Du côté des banques centrales, le message semblait plus constructif début février à l'image des perspectives d'inflation « plus équilibrées » citées par la BCE et au « processus de désinflation qui a débuté » selon Powell. Les marchés ont profité d'une excellente saison de résultats d'entreprises qui affichent des marges records et gratifient leurs actionnaires de généreux retours de cash.

En résumé L'année aura été marquée par la nervosité des investisseurs, relative aux perspectives économiques et par la détermination des banques centrales à lutter plus que jamais contre l'inflation. Les marchés ont ainsi évolué au gré des anticipations d'évolution des politiques monétaires tout au long d'une année horrible au cours de laquelle on aura connu que trois hausses mensuelles (juillet, octobre et novembre) dont deux au cours du dernier trimestre et un premier trimestre exceptionnel.

LES MARCHES TAUX

L'année 2022 a été marquée par une forte volatilité sur les marchés financiers. Le choc d'offre sur les matières premières généré par le conflit Ukraine-Russie débuté en février a provoqué la flambée des coûts de l'énergie et des risques de pénuries. Dès lors, l'envolée des coûts de production, un marché de l'emploi déjà tendu et une masse monétaire significative post-covid sont venus alimenter la spirale prix-salaires tant redouté par les banquiers centraux.



Face au risque de désencrage des anticipations d'inflation, le resserrement monétaire s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année, alimentant les craintes récessives générées par le choc de demande recherché par les banques centrales.

Face à une inflation dépassant les 8%, la FED a débuté un cycle de resserrement monétaire dès le mois de mars (+0.25%), pour l'accélérer par la suite, jusqu'à des hausses par pas de 0.75%. Il faut remonter à 1994 pour voir une hausse des taux directeurs d'une telle amplitude. In fine, le taux directeur américain aura été augmenté de 4,25% en 2022, passant de 0,25% à 4,50%.

En Europe, dans un contexte similaire avec une inflation dépassant les 10%, la BCE a débuté à son tour son cycle de resserrement monétaire en juillet 2022. Après une première hausse d'un demi-point, elle a décidé deux hausses historiques de 0,75% avant de finir l'année par une quatrième hausse d'un demi-point. Ainsi, le taux de refinancement de la banque centrale est passé de 0% à 2,50% en 2022.

Les taux longs ont été très volatils sur la période pris en tenaille entre, d'un côté, les pressions inflationnistes et le discours restrictif des banquiers centraux, et, de l'autre côté, les craintes de récession et la crise géopolitique pesant à la baisse sur les taux. Ainsi le taux 10 ans Allemand a connu un premier pic à 1.80% en juin sur fonds de durcissement monétaire croissant. Les craintes récessives ont ensuite porté celui-ci à 0,80% fin juillet. Le marché anticipait alors une inflexion dans les cycles de hausse des taux en raison des risques croissants portant sur la croissance économique. Mais lors du symposium de Jackson Hole, les banques centrales ont martelé que la lutte contre l'inflation serait prioritaire sur toute autre considération. Dans ce contexte, les taux longs ont fortement monté. Le taux 10 ans allemand est alors passé de 0.80% fin juillet à 2.40% en octobre. Par la suite, l'inflexion baissière de l'inflation aux Etats-Unis et l'anticipation d'un pivot de la FED a généré un rally des taux jusque début décembre (1,80% pour le 10 ans allemand), mouvement qui s'inversera à l'approche des dernières réunions de politique monétaire de l'année au cours desquelles les banques centrales ont réaffirmé leur volonté de lutter contre l'inflation. Le 10 ans Allemand finira l'année au plus haut, à 2,57%.

L'environnement de restriction monétaire a fragilisé les taux italiens dont le spread contre l'Allemagne est monté jusqu'à 240 bps. En conséquence, la BCE a été contrainte d'annoncer la création d'un outil anti-fragmentation pour maintenir les taux italiens à des niveaux acceptables et démarrer son cycle de resserrement monétaire. Le marché a bien accueilli la nouvelle dans un premier temps mais face au risque politique occasionné par la démission de Mario Draghi et la montée en puissance de l'extrême droite, le spread italien contre l'Allemagne est retourné côtoyer des sommets (257 bps). L'accalmie est venue d'une attitude constructive du nouveau gouvernement de Giorgia Meloni, pourtant euro septique, s'engageant à respecter une trajectoire budgétaire restrictive. Le spread italien a ensuite oscillé entre 170 bps et 225 bps. Sur l'année 2022, le taux italien à 10 ans a néanmoins beaucoup progressé passant de 1,20% à 4,68%.

Le marché des obligations privées a été négativement impacté par le retrait de la BCE dont le « Quantitative Easing » (achats d'actifs) s'est arrêté fin juin, mais également par les craintes de récession. Devant la combativité des banquiers centraux, le marché du crédit s'est retrouvé à un niveau de stress similaire à celui de la crise covid au cours de l'été (l'indice Itraxx qui avait débuté l'année à 50 s'inscrivait à 140 en septembre). Le rebond technique des obligations privées, alimenté par la suite par l'inflexion de l'inflation US, et ce malgré la poursuite des hausses des taux, s'est amplifié à fin d'année en particulier en raison de leur valorisation qui avait été fortement pénalisée au T3 2022. Malgré l'invasion russe en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie, les marges des entreprises se sont montrées résilientes. L'indice Itraxx termine l'année à 91.

Au premier trimestre 2023, les banques centrales ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire. La BCE a augmenté de 50 bps ses taux directeurs en février et en mars pour positionner son principal taux directeur à 3%. Aux Etats-Unis, le rythme est désormais plus modéré, avec deux hausses de 25 bps. Le pic d'inflation semble désormais dépassé mais l'inflation sous-jacente accélère toujours. Par ailleurs, la zone euro semble éviter la récession dans un contexte économique favorable marqué par la réouverture économique de la Chine. Les deux premiers mois de l'année sont donc bénéfiques aux actifs risqués et ont vu les spreads de crédit se resserrer.



Mot du gérant

En mars, une banque régionale américaine, la Silicon Valley Bank, fait faillite en raison d'une perte liée à une moins-value sur son portefeuille obligataire. Le cycle agressif de hausse des taux fait sa première victime. Outre ses répercussions sur d'autres banques régionales américaines (First Republic, Signature Bank), cette crise va entraîner la chute de Crédit Suisse. Les banques centrales ont promptement réagi (reprise de SVB, garantie des dépôts, mise en place de facilités de crédit) et ont réussi à éteindre l'incendie. Suite à cette crise, qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'économie mondiale via l'octroi de crédits, le marché anticipe que le cycle de hausse des taux est désormais terminé aux Etats-Unis et sera limité à 50 bps en Europe.

Le taux à 10 ans allemand, après avoir atteint 2.75% début mars s'inscrit à 2,29% fin mars. Les spreads de crédit terminent le trimestre sur les niveaux de début d'année. Ils abandonnent donc le resserrement des deux premiers mois de l'année mais limitent les dégâts.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (<https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires>) et dans la partie INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE de ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIMF, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 :

- Effectif moyen de MHGA (désormais SIENNA GESTION) : 61,67 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 4 344 952,92 €
- Rémunération annuelle brute variable : 470 458,22 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 16
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 985 208,89€



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 16 personnes en 2022 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, la Directrice des Opérations et le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance n'exerçant pas de fonction exécutive. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil d'Administration et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :

- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :

- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil d'Administration décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.



Effet de levier

L'effet de levier du FCP au sens de l'article 109 du Règlement délégué n°231/2013 est le suivant au (31/03/2023) :

- suivant la méthode brute : 124%,
- suivant la méthode de l'engagement : 134%.

Règlementation SFTR

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la réglementation SFDR

« Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »



Investissement socialement responsable

En conformité avec l'article 29 de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte n° 2015-992 du 17 août 2015 Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) publie des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Ces informations sont disponibles au sein du rapport de conformité art. 29 disponible sur le site internet de conformité accessible sur <https://www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable>

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé depuis 2002 des outils d'analyse et de reporting de la gestion socialement responsable, en utilisant des données regroupant des informations sur trois indicateurs : l'Environnement, le Social et la Gouvernance (ESG).

Près de 17 fonds FCPE multi-entreprises gérés par Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) ont reçu le label du Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

L'analyse ISR est assurée par une équipe en charge d'analyse ESG/ISR et elle s'appuie sur les contributions transmises par deux agences de notation environnementale, sociale et de gouvernance, Sustainalytics et Ethifinance.

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) a développé une méthode d'analyse applicable aux émetteurs privés (actions et obligations d'entreprise) permettant de prendre en compte les spécificités sectorielles.

Chaque émetteur d'actions et d'obligations d'entreprise est ainsi noté par un score (sur 100) sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les Etats sont également évalués sur leur performance ESG. Il s'agit notamment :

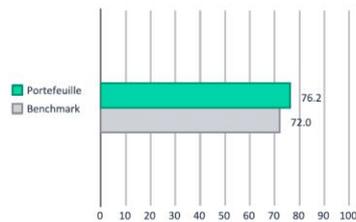
- E : indice de performance intégré combinant exposition au risque environnemental et politiques mises en œuvre, mesuré par l'Université de Yale.
- S : coefficient de Gini mesurant l'inégalité de revenu,
- G : indice de perception de la corruption, tel que calculé par Transparency International.

Les résultats des analyses sont systématiquement mis à la disposition des gérants, qui sont donc informés des performances ESG liées à chaque choix d'investissement.



Les données à fin mars 2023 sont reprises ci-dessous :

Notation ESG du portefeuille



Notation ESG du portefeuille : Evaluation des politiques sociales, environnementales et de gouvernance des entreprises de ce fonds sous la forme d'une note sur 100 à partir de grilles de critères adaptées à chaque secteur. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure note. Ces notes sont calculées par Sienna Gestion et elles correspondent à la moyenne pondérée des notes des titres en portefeuille.

Voici une sélection des actualités, ainsi que des focus thématiques ou valeur, qui illustrent nos choix de gestion ISR en 2023 (<https://www.sienna-gestion.com/kiosque>).

Actualités Environnement :

- La SNCF a décidé de prendre en compte le prix du carbone dans ses prochains appels d'offre. Pour débiter, chaque tonne de carbone vaudra 100 euros. Les fournisseurs les plus carbonnés verront leur note baisser alors que les celles ayant un meilleur bilan carbone auront un avantage compétitif. En donnant une valeur aux émissions de CO₂, la SNCF souhaite que cet enjeu soit décisif dans la sélection des projets.
- La croissance d'Alfen est entièrement tirée par la transition énergétique, les énergies renouvelables, et l'adoption des véhicules électriques. L'entreprise a réduit ses émissions de CO₂ de 20% entre 2019 et 2021

Actualités Social :

- La société Amplifon se distingue dans l'accueil et l'accompagnement des stagiaires et alternants. Le groupe permet notamment de leur donner accès à toutes les formations habituellement proposées qu'aux collaborateurs permanents.
- Stellantis s'engage à garantir le respect des droits de l'Homme au sein de Stellantis et tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, un tiers indépendant est chargé d'évaluer les fournisseurs de niveau 1 de Stellantis et de leur attribuer une note moyenne en matière de droits de l'Homme. Cette performance a augmenté de 2,7 % en 2021.

Actualités Gouvernance :

- Le groupe Seb a décidé en 2022 de séparer les fonctions de président et directeur général, permettant d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mains d'une seule personne. Le rôle de contre-pouvoir joué par le président peut ainsi librement s'exercer.
- A2A a une gouvernance robuste sur les enjeux ESG. Son conseil d'administration est composé de 12 membres dont 42% sont des femmes. La direction dispose de plus d'un plan d'incitation à court terme, qui est lié à des objectifs ESG pour 17,5 % du total.



Focus thématique : Une COP27 focalisée sur la réparation des impacts du réchauffement climatique mais qui ne traite pas de ses causes.

La Conférence des Parties (COP) des Nations-Unies n'a donné lieu à aucun nouvel accord sur une réduction supplémentaire des émissions de gaz à effet de serre, notamment sur les énergies fossiles. L'espoir de respecter l'objectif de l'Accord de Paris (contenir le réchauffement à +2°C/1.5°C) devient impossible à atteindre. La situation actuelle estime que la planète s'est déjà réchauffée de +1.2°C. Selon les Nations-Unies, les engagements actuellement pris par les Etats (s'ils sont respectés) mèneraient vers une température à +2.4°C en 2100 et à +2.8°C si on s'intéresse aux politiques réellement mises en place.

Face à ce constat, l'enjeu est donc l'adaptation au changement climatique. C'est la principale avancée de cette COP27. A été décidé la création d'un fonds pour les pertes et dommages permettant aux pays en développement les plus vulnérables aux effets néfastes de la crise climatique (sécheresses, inondations, montée des eaux, etc...) de bénéficier d'un soutien financier. L'adaptation au changement climatique pourrait en effet coûter entre 290 et 580 milliards de dollars par an aux pays en développement d'ici 2030 et jusqu'à 1700 milliards de dollars en 2050.

Les pays se sont donc entendus pour réparer les impacts négatifs du changement climatique mais ne se sont pas attaqués à leurs causes.

Focus obligation verte : Obligation verte Intesa San Paolo

Avec plus de 20 millions de clients à travers le monde dont 14 millions en Italie, la banque Intesa Sanpaolo est la plus grande banque italienne. Elle fait également partie des banques qui gère le mieux les risques extra-financiers auxquels elle est exposée. Son plan d'actions 2021-2025 comprend des engagements environnementaux et sociaux. Elle a ainsi pour objectif d'engager 115 milliards d'euros en faveur de la société et de la transition verte et environ 500 millions d'euros pour soutenir les personnes dans le besoin.

Au-delà du financement via sa politique de prêts (soutien à l'économie réelle, notamment pour une transition climatique et davantage d'inclusion sociale), Intesa Sanpaolo souhaite augmenter la part d'investissements responsables de ses actifs sous gestion (de 46% de ses encours en 2021 à 60% en 2025).

Sur l'enjeu climatique plus spécifiquement, le groupe s'est engagé sur une stratégie d'émissions nettes de gaz à effet de serre à zéro : en 2030 pour ses propres émissions, en 2050 pour les émissions de ses portefeuilles de prêts/investissement/gestion d'actifs/assurance. Le groupe a également engagé une réflexion sur une politique de préservation de la biodiversité. Depuis 2017, un programme d'émissions d'obligations vertes a été mis en place dont les fonds servent à financer uniquement des projets « verts ». Depuis le lancement, 3Mds d'euros ont été consacrés à de tels financements : énergies renouvelables, efficacité énergétique, bâtiments verts, économie circulaire, gestion durable des ressources et de la biodiversité. Avec le financement de tels projets, le groupe a pu éviter 5.5M de tonnes de CO2.

Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2023 est égal à 9,71 % de l'actif net.

Actif moyen

| | Part A | Total |
|-----------------|----------------|----------------|
| Actif net moyen | 220 077 260,80 | 220 077 260,80 |

Tableau récapitulatif des frais facturés au cours du dernier exercice

| | |
|---|---------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion | Part A |
| dont : | 0,35% |
| - frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds | 0,35% |
| - frais de fonctionnement et de gestion à la charge de l'entreprise | 0,00% |
| Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement | 0,01% |
| Ce coût se détermine à partir : | |
| - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement | 0,01% |
| - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion et l'OPC investisseur | 0,00% |
| Autres frais facturés à l'OPC | 0,04% |
| Ces autres frais se composent en : | |
| - commissions de surperformance | 0,00% |
| - frais de transaction | 0,04% |
| Total facturé à l'OPC au cours du dernier exercice clos | 0,40% |
| Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos | 0,00% |

L'ensemble des frais est exprimé en % annualisé de l'actif moyen de l'OPC = Valeur moyenne sur l'exercice de l'actif calculé aux dates d'établissement de la VL.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA SOUVERAINS 3-5 ISR

Identifiant d'entité juridique : 969500V8QU418T7MJ279

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

| Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ? | |
|---|---|
| <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __ % <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables : <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __ % | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :

- Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
- Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :

- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaîne d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Pour les émetteurs souverains Sienna Gestion a développé son propre modèle d'analyse ESG propriétaire reposant sur 11 enjeux provenant d'organismes internationaux. Exemples de critères/ enjeux ESG :

- Environnement : indicateur existant de Performance Environnementale Intégrée (EPI), indicateur développé par l'Université de Yale,
- Social : indicateur composite intégrant les inégalités Hommes/Femmes, l'éducation, la santé, le développement humain et les inégalités salariales. Ce scoring provient des données du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD).
- Gouvernance : indicateur existant du Word Justice Project (WJP) of Law Index mesurant la manière dont l'Etat de droit est vécu et perçu dans le monde.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note moyenne ESG mentionnée ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du fonds est de 79.95. La note ESG moyenne de l'univers de départ "Bloomberg Euro Aggregate Corpo&Fi" est de 79.26. 0 étant la moins bonne note et 100 étant la meilleure. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces éléments n'ayant pas été mesurés au cours de l'exercice précédent, cette question n'est pas applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

N/A

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

N/A

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.

| Thématique | PAI | Politique/ process |
|------------------------------------|--|---|
| Emissions de gaz à effet de serre | 1. Emissions de GES | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique charbon ✓ Pilotage du mix énergétique pour un alignement au scenario |
| | 2. Empreinte carbone | <ul style="list-style-type: none"> 2°C de l'IAE (formalisé dans l'article 29) ✓ Pilotage de l'empreinte carbone avec objectif de réduction ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | |
| | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) ✓ Processus d'identification et de gestion des controverses |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) |
| Questions sociales et de personnel | 10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) |
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondiale des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multi nationales | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion normative à travers le processus d'identification et de gestion des controverses ✓ Note ESG (pour les secteurs les plus exposés) |
| | 12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Note ESG (pour tous les secteurs) ✓ Politique de vote avec les critères de vote liés à la mixité au sein du Conseil d'administration |
| | 14. Exposition à des armes controversées | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique d'exclusion dédiée |

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire moyen du dernier exercice.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

| Investissement les plus importants | Secteur BICS | % d'actifs | Pays |
|------------------------------------|------------------------------|------------|---------|
| BTPS 2% 12/25 | Public | 13,09% | Italy |
| DBRI IE 0.1% 4/23 | Public | 8,41% | Germany |
| BTPS 1.85% 07/25 5Y | Public | 5,81% | Italy |
| DBR 6.50% 04/07/27 | Public | 4,54% | Germany |
| SIENNA MONETAIRE ISR A | Finance | 3,86% | France |
| OAT 0.5% 05/26 | Public | 3,56% | France |
| VW FRN PERP | Consommation discrétionnaire | 2,92% | Germany |
| IBESM VAR PERP | Services aux collectivités | 2,78% | Spain |
| ALATPF VAR PERP(3.75%) | Finance | 2,67% | Germany |
| ULFP VAR PERP | Finance | 2,37% | France |
| SPAIN 0% 01/26 | Public | 2,23% | Spain |
| BTPS 1.85% 5/24 | Public | 2,21% | Italy |
| BTPS 1.45% 11/24 | Public | 1,92% | Italy |
| ACAFP VAR PERP(4.25%) | Finance | 1,71% | France |
| BELGIUM % 10/27 91 | Public | 1,41% | Belgium |



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

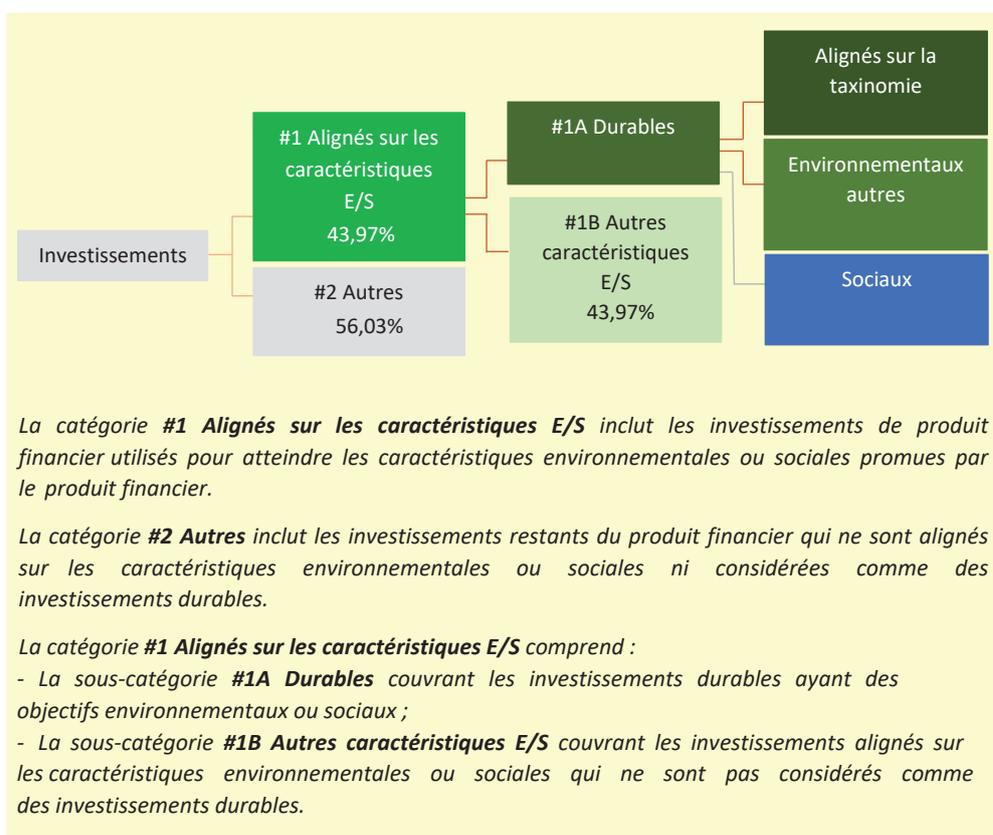
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

| Secteur BICS | % d'actifs |
|------------------------------|------------|
| Consommation discrétionnaire | 3,56% |
| Consommation non cyclique | 1,17% |
| Devise | 0,68% |
| Energie | 2,95% |
| Finance | 21,06% |
| Future | 0,03% |
| Industrie | 1,75% |
| Matériaux | 0,57% |
| Public | 55,44% |
| Services aux collectivités | 9,21% |
| Télécommunications | 3,60% |



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxinomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE(1)?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

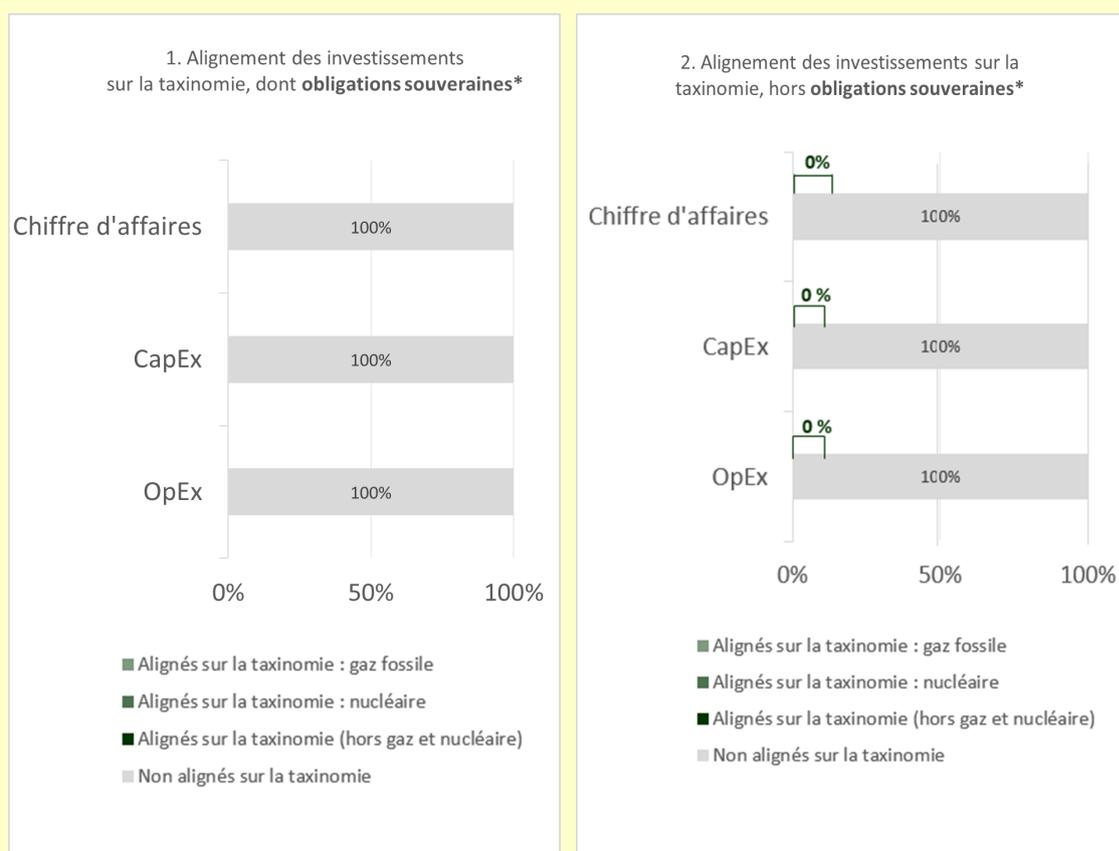
Non

(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 0.68% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0.13% de dérivés à titre de couverture et 55.22% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note moyenne pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres. La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
N/A
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
N/A

ETATS FINANCIERS



SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2023**

SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.12.07 17:57:36 +0100



BILAN ACTIF AU 31/03/2023 EN EUR

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| IMMOBILISATIONS NETTES | 0,00 | 0,00 |
| DÉPÔTS | 0,00 | 0,00 |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 184 247 191,30 | 267 526 633,02 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 164 489 567,27 | 251 665 401,63 |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 164 489 567,27 | 251 665 401,63 |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances négociables | 0,00 | 0,00 |
| Autres titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé | 0,00 | 0,00 |
| Organismes de placement collectif | 17 904 531,39 | 14 692 800,38 |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | 17 904 531,39 | 14 692 800,38 |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE | 0,00 | 0,00 |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés | 0,00 | 0,00 |
| Autres organismes non européens | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres reçus en pension | 0,00 | 0,00 |
| Créances représentatives de titres prêtés | 0,00 | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 1 853 092,64 | 1 168 431,01 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 1 853 092,64 | 1 168 431,01 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| Autres instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| CRÉANCES | 1 275 552,00 | 1 719 167,80 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 1 275 552,00 | 1 719 167,80 |
| COMPTES FINANCIERS | 876 975,78 | 1 118 734,84 |
| Liquidités | 876 975,78 | 1 118 734,84 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 186 399 719,08 | 270 364 535,66 |

BILAN PASSIF AU 31/03/2023 EN EUR

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | |
| Capital | 202 628 732,79 | 269 131 346,97 |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a) | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau (a) | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b) | -21 679 002,09 | -2 156 621,60 |
| Résultat de l'exercice (a,b) | 3 538 760,19 | 1 509 237,95 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES * | 184 488 490,89 | 268 483 963,32 |
| <i>* Montant représentatif de l'actif net</i> | | |
| INSTRUMENTS FINANCIERS | 1 853 092,67 | 1 168 431,00 |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension | 0,00 | 0,00 |
| Dettes représentatives de titres empruntés | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations temporaires | 0,00 | 0,00 |
| Instruments financiers à terme | 1 853 092,67 | 1 168 431,00 |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé | 1 853 092,67 | 1 168 431,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 |
| DETTES | 58 135,52 | 712 141,34 |
| Opérations de change à terme de devises | 0,00 | 0,00 |
| Autres | 58 135,52 | 712 141,34 |
| COMPTES FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| Concours bancaires courants | 0,00 | 0,00 |
| Emprunts | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL DU PASSIF | 186 399 719,08 | 270 364 535,66 |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/03/2023 EN EUR

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|---------------|---------------|
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Contrats futures | | |
| SHORT EUR-BTP 0623 | 10 537 000,00 | 0,00 |
| EURO SCHATZ 0623 | 17 968 150,00 | 0,00 |
| XEUR FBTP BTP 0622 | 0,00 | 46 472 160,00 |
| EURO BOBL 0622 | 0,00 | 1 288 600,00 |
| EURO BOBL 0623 | 34 067 320,00 | 0,00 |
| FGBL BUND 10A 0622 | 0,00 | 80 916 600,00 |
| FGBL BUND 10A 0623 | 22 413 600,00 | 0,00 |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés | | |
| Engagement sur marché de gré à gré | | |
| Autres engagements | | |

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/03/2023 EN EUR

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits sur opérations financières | | |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers | 7 796,52 | 0,00 |
| Produits sur actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées | 4 785 807,40 | 3 003 661,48 |
| Produits sur titres de créances | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Produits sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Autres produits financiers | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (1) | 4 793 603,92 | 3 003 661,48 |
| Charges sur opérations financières | | |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur instruments financiers à terme | 0,00 | 0,00 |
| Charges sur dettes financières | 16 648,27 | 11 092,72 |
| Autres charges financières | 0,00 | 0,00 |
| TOTAL (2) | 16 648,27 | 11 092,72 |
| RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2) | 4 776 955,65 | 2 992 568,76 |
| Autres produits (3) | 0,00 | 0,00 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) | 772 304,17 | 1 637 291,65 |
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4) | 4 004 651,48 | 1 355 277,11 |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5) | -465 891,29 | 153 960,84 |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6) | 0,00 | 0,00 |
| RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6) | 3 538 760,19 | 1 509 237,95 |

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

| | Frais facturés | | Assiette | Taux barème |
|---|---|--|-----------|---|
| 1 | Frais de gestion financière (*) | | Actif net | 0,35 % maximum l'an |
| 2 | Frais administratifs externes à la société de gestion | | | (Incluant les honoraires du commissaire aux comptes selon tarification annuelle appliquée) |
| 3 | Frais indirects maximum (**) (commissions et frais de gestion) | Commissions indirectes (souscriptions/rachats) | Néant | Néant |
| | | Frais de gestion | Actif net | 0,10 % TTC maximum l'an |
| 4 | Commission de mouvement (*) | | Néant | Néant |
| 5 | Commission de surperformance (*) et (***) | | Actif net | 0,20 % maximum l'an de l'actif net selon le calcul suivant : La commission de surperformance représentera 20 % TTC de la différence entre la performance du FCP et celle de son l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis) |

(*) Depuis la révocation de l'option de TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Ces frais sont liés à l'investissement du fonds en parts et/ou actions d'O PC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information.

(***) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de **l'Actif net du Fonds (1)** et celle de son **Indicateur de Référence (2)** appréciées sur une **Période de Référence (3)**.

- (1) **L'Actif net du Fonds** correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.
- (2) **L'Indicateur de Référence** du Fonds correspond à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans (coupons nets réinvestis).
Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien <https://www.sienna-gestion.com/nos-solutions-dinvestissement>
- (3) **La Période de Référence** correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.
Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence pourra être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées)**, la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.
Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.
En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.
- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence**, la commission de surperformance sera nulle.

- **Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence**, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.

La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).

Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Part(s) | Affectation du résultat net | Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées |
|-----------------------------------|------------------------------------|--|
| Parts SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR | Capitalisation | Capitalisation |

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/03/2023 EN EUR

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE | 268 483 963,32 | 246 639 047,96 |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*) | 64 326 167,49 | 56 300 838,74 |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*) | -127 880 106,02 | -27 278 572,21 |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | 159 695,72 | 1 665 890,34 |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers | -14 426 224,97 | -3 181 503,49 |
| Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme | 7 188 143,04 | 3 729 817,14 |
| Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme | -16 835 522,52 | -4 112 977,96 |
| Frais de transactions | -85 865,61 | -93 264,34 |
| Différences de change | 0,00 | 0,00 |
| Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | -3 059 304,68 | -5 733 788,97 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>-8 780 350,85</i> | <i>-5 721 046,17</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>5 721 046,17</i> | <i>-12 742,80</i> |
| Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme | 2 612 893,64 | -806 801,00 |
| <i>Différence d'estimation exercice N</i> | <i>1 818 092,64</i> | <i>-794 801,00</i> |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1</i> | <i>794 801,00</i> | <i>-12 000,00</i> |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation | 4 004 651,48 | 1 355 277,11 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes | 0,00 | 0,00 |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat | 0,00 | 0,00 |
| Autres éléments | 0,00 | 0,00 |
| ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE | 184 488 490,89 | 268 483 963,32 |

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

| | Montant | % |
|---|-----------------------|--------------|
| ACTIF | | |
| OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | | |
| Autres obligations (indexées, titres participatifs) | 23 360 546,98 | 12,66 |
| Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 3 283 472,97 | 1,78 |
| Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé | 137 845 547,32 | 74,72 |
| TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES | 164 489 567,27 | 89,16 |
| TITRES DE CRÉANCES | | |
| TOTAL TITRES DE CRÉANCES | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | |
| OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | | |
| TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | |
| OPÉRATIONS DE COUVERTURE | | |
| Taux | 84 986 070,00 | 46,07 |
| TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE | 84 986 070,00 | 46,07 |
| AUTRES OPÉRATIONS | | |
| TOTAL AUTRES OPÉRATIONS | 0,00 | 0,00 |

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

| | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres | % |
|-----------------------------------|----------------|-------|---------------|------|----------------|------|---------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 137 845 547,32 | 74,72 | 0,00 | 0,00 | 3 283 472,97 | 1,78 | 23 360 546,98 | 12,66 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 876 975,78 | 0,48 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 84 986 070,00 | 46,07 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

| | < 3 mois | % |]3 mois - 1 an] | % |]1 - 3 ans] | % |]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|-----------------------------------|---------------|-------|-----------------|------|---------------|-------|---------------|-------|---------------|-------|
| ACTIF | | | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 20 798 760,61 | 11,27 | 0,00 | 0,00 | 36 420 682,55 | 19,74 | 41 957 692,74 | 22,74 | 65 312 431,37 | 35,40 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 876 975,78 | 0,48 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | | | |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 28 505 150,00 | 15,45 | 34 067 320,00 | 18,47 | 22 413 600,00 | 12,15 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

| | Devise 1 | | Devise 2 | | Devise 3 | | Devise N Autre(s) | |
|--|----------|------|----------|------|----------|------|----------------------|------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | Montant | % |
| ACTIF | | | | | | | | |
| Dépôts | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Actions et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Obligations et valeurs assimilées | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Titres de créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| OPC | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Créances | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PASSIF | | | | | | | | |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Opérations temporaires sur titres | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Dettes | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Comptes financiers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| HORS-BILAN | | | | | | | | |
| Opérations de couverture | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autres opérations | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

| | Nature de débit/crédit | 31/03/2023 |
|---------------------------------|----------------------------------|---------------------|
| CRÉANCES | | |
| | Dépôts de garantie en espèces | 1 176 462,00 |
| | Coupons et dividendes en espèces | 99 090,00 |
| TOTAL DES CRÉANCES | | 1 275 552,00 |
| DETTES | | |
| | Frais de gestion fixe | 54 901,52 |
| | Frais de gestion variable | 2 022,12 |
| | Autres dettes | 1 211,88 |
| TOTAL DES DETTES | | 58 135,52 |
| TOTAL DETTES ET CRÉANCES | | 1 217 416,48 |

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

| | En parts | En montant |
|---|----------|-----------------|
| Parts souscrites durant l'exercice | 146 720 | 64 326 167,49 |
| Parts rachetées durant l'exercice | -291 320 | -127 880 106,02 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -144 600 | -63 553 938,53 |
| Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice | 430 847 | |

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

| | En montant |
|---|------------|
| Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises | 0,00 |
| Commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Commissions de rachat acquises | 0,00 |

3.7. FRAIS DE GESTION

| | 31/03/2023 |
|--|------------|
| Commissions de garantie | 0,00 |
| Frais de gestion fixes | 770 282,05 |
| Pourcentage de frais de gestion fixes | 0,35 |
| Frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés | 0,00 |
| Frais de gestion variables acquis | 2 022,12 |
| Pourcentage de frais de gestion variables acquis | 0,00 |
| Rétrocessions des frais de gestion | 0,00 |

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

| | 31/03/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres pris en pension livrée | 0,00 |
| Titres empruntés | 0,00 |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

| | 31/03/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00 |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan | 0,00 |

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

| | Code ISIN | Libellé | 31/03/2023 |
|-----------------------------------|--------------|------------------------|----------------------|
| Actions | | | 0,00 |
| Obligations | | | 0,00 |
| TCN | | | 0,00 |
| OPC | | | 17 904 531,39 |
| Instruments financiers à terme | FR0007081278 | SIENNA MONETAIRE ISR A | 17 904 531,39 |
| Total des titres du groupe | | | 17 904 531,39 |

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--|---------------------|---------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Report à nouveau | 0,00 | 0,00 |
| Résultat | 3 538 760,19 | 1 509 237,95 |
| Acomptes versés sur résultat de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | 3 538 760,19 | 1 509 237,95 |

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Report à nouveau de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | 3 538 760,19 | 1 509 237,95 |
| Total | 3 538 760,19 | 1 509 237,95 |

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| Sommes restant à affecter | | |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice | -21 679 002,09 | -2 156 621,60 |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice | 0,00 | 0,00 |
| Total | -21 679 002,09 | -2 156 621,60 |

| | 31/03/2023 | 31/03/2022 |
|---|-----------------------|----------------------|
| Affectation | | |
| Distribution | 0,00 | 0,00 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées | 0,00 | 0,00 |
| Capitalisation | -21 679 002,09 | -2 156 621,60 |
| Total | -21 679 002,09 | -2 156 621,60 |

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| | 29/03/2019 | 31/03/2020 | 31/03/2021 | 31/03/2022 | 31/03/2023 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Actif net en EUR | 290 272 986,67 | 227 495 791,33 | 246 639 047,96 | 268 483 963,32 | 184 488 490,89 |
| Nombre de titres | 612 587 | 483 314 | 513 476 | 575 447 | 430 847 |
| Valeur liquidative unitaire | 473,84 | 470,69 | 480,33 | 466,56 | 428,19 |
| Capitalisation unitaire sur +/- values nettes | -8,29 | -5,62 | -1,93 | -3,74 | -50,31 |
| Capitalisation unitaire sur résultat | 7,94 | 5,19 | 3,58 | 2,62 | 8,21 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|----------------------|--------------|
| Obligations et valeurs assimilées | | | | |
| Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | | |
| ALLEMAGNE | | | | |
| ALLEMAGNE 6,50%97-27 | EUR | 7 000 000 | 8 505 973,98 | 4,61 |
| BUND DEUT ZCP 15-08-26 | EUR | 7 000 000 | 6 464 730,37 | 3,51 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-11-27 | EUR | 5 000 000 | 4 501 326,90 | 2,44 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.25% 15-02-27 | EUR | 5 000 000 | 4 621 162,74 | 2,50 |
| BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-08-27 | EUR | 10 000 000 | 9 292 626,32 | 5,04 |
| ENBW ENERGIE BADENWUERTEMBERG 1.125% 05-11-79 | EUR | 1 600 000 | 1 501 381,82 | 0,81 |
| GERMAN BUND 5.625% 28 | EUR | 5 000 000 | 5 808 717,12 | 3,15 |
| GERMANY 0.1% 15-04-23 IND | EUR | 15 000 000 | 18 671 039,97 | 10,12 |
| TOTAL ALLEMAGNE | | | 59 366 959,22 | 32,18 |
| BELGIQUE | | | | |
| ELIA SYSTEM OPERATOR SA NV 2.75% PERP | EUR | 400 000 | 401 783,82 | 0,22 |
| TOTAL BELGIQUE | | | 401 783,82 | 0,22 |
| DANEMARK | | | | |
| DANSKE BK 2.5% 21-06-29 EMTN | EUR | 1 500 000 | 1 476 973,60 | 0,80 |
| TOTAL DANEMARK | | | 1 476 973,60 | 0,80 |
| ESPAGNE | | | | |
| CAIXABANK SA 2.75% 14-07-28 | EUR | 3 000 000 | 3 031 272,39 | 1,64 |
| ROYAUME D'ESPAGNE 1.8% 30/11/2024 IND | EUR | 2 000 000 | 2 504 866,04 | 1,36 |
| TOTAL ESPAGNE | | | 5 536 138,43 | 3,00 |
| FRANCE | | | | |
| ARKEMA 1.5% PERP | EUR | 1 500 000 | 1 309 500,05 | 0,71 |
| CA ASSURANCES 4.25% PERP | EUR | 4 000 000 | 3 959 967,27 | 2,15 |
| CREDIT LOGEMENT 1.35% 28-11-29 | EUR | 1 000 000 | 934 212,56 | 0,51 |
| DEXIA MUN 0.5% 19-02-27 EMTN | EUR | 1 800 000 | 1 623 754,51 | 0,88 |
| EDF 4.0% PERP | EUR | 3 000 000 | 2 942 326,79 | 1,60 |
| ENGIE 1.625% PERP | EUR | 2 000 000 | 1 872 493,82 | 1,01 |
| FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25 | EUR | 1 900 000 | 2 184 640,97 | 1,18 |
| GROUPE DANONE 1.75% PERP EMTN | EUR | 3 000 000 | 3 023 737,21 | 1,64 |
| LAMON 5.05 12/17/49 | EUR | 2 000 000 | 1 992 700,75 | 1,08 |
| ORANGE 5.25% PERP | EUR | 1 600 000 | 1 613 905,00 | 0,87 |
| TOTALENERGIES SE 1.75% PERP | EUR | 900 000 | 866 270,87 | 0,47 |
| TOTALENERGIES SE 2.708% PERP | EUR | 2 550 000 | 2 610 114,45 | 1,41 |
| UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP | EUR | 6 000 000 | 5 206 541,21 | 2,83 |
| VILLE DE MARSEILLE 4.0% 18-07-24 | EUR | 200 000 | 110 184,01 | 0,06 |
| TOTAL FRANCE | | | 30 250 349,47 | 16,40 |
| IRLANDE | | | | |
| BK IRELAND GROUP 1.875% 05-06-26 | EUR | 1 185 000 | 1 139 400,80 | 0,62 |
| TOTAL IRLANDE | | | 1 139 400,80 | 0,62 |
| ITALIE | | | | |
| ENI 2.625% PERP | EUR | 2 000 000 | 1 859 555,60 | 1,01 |
| ITALY 2.0% 01-12-25 | EUR | 16 000 000 | 15 576 261,07 | 8,44 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.85% 01-07-25 | EUR | 13 000 000 | 12 674 732,23 | 6,87 |
| ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33 | EUR | 9 000 000 | 9 425 462,60 | 5,11 |
| TOTAL ITALIE | | | 39 536 011,50 | 21,43 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| LUXEMBOURG | | | | |
| CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP | EUR | 1 700 000 | 781 210,74 | 0,42 |
| CPI PROPERTY GROUP 4.875% PERP | EUR | 4 000 000 | 1 854 539,35 | 1,01 |
| TOTAL LUXEMBOURG | | | 2 635 750,09 | 1,43 |
| PAYS-BAS | | | | |
| ACHMEA BV 3.625% 29-11-25 | EUR | 3 333 000 | 3 369 998,23 | 1,82 |
| ACHMEA BV TF/TV 04/04/2043 | EUR | 1 200 000 | 1 200 000,00 | 0,65 |
| AEGON 4 04/25/44 | EUR | 1 000 000 | 1 019 207,64 | 0,56 |
| ATF NETHERLANDS BV EUSA5+4.375% PERP | EUR | 6 500 000 | 3 283 472,97 | 1,78 |
| FERROVIAL NETHERLANDS BV 2.124% PERP | EUR | 3 000 000 | 2 875 220,37 | 1,56 |
| IBERDROLA INTERNATIONAL BV 1.875% PERP | EUR | 6 000 000 | 6 071 362,00 | 3,29 |
| ING GROEP NV 3.0% 11-04-28 | EUR | 1 700 000 | 1 749 720,64 | 0,94 |
| TELEFONICA EUROPE BV 7.125% PERP | EUR | 1 000 000 | 1 046 886,84 | 0,57 |
| TOTAL PAYS-BAS | | | 20 615 868,69 | 11,17 |
| PORTUGAL | | | | |
| ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 1.7% 20-07-80 | EUR | 2 800 000 | 2 572 368,93 | 1,39 |
| TOTAL PORTUGAL | | | 2 572 368,93 | 1,39 |
| ROYAUME-UNI | | | | |
| YORKSHIRE BUILDING SOCIETY 0.01% 16-11-28 | EUR | 700 000 | 579 962,72 | 0,31 |
| TOTAL ROYAUME-UNI | | | 579 962,72 | 0,31 |
| SUEDE | | | | |
| TELIA COMPANY AB 3.0% 04-04-78 | EUR | 378 000 | 378 000,00 | 0,21 |
| TOTAL SUEDE | | | 378 000,00 | 0,21 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé | | | 164 489 567,27 | 89,16 |
| TOTAL Obligations et valeurs assimilées | | | 164 489 567,27 | 89,16 |
| Organismes de placement collectif | | | | |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | | |
| FRANCE | | | | |
| SIENNA MONETAIRE ISR A | EUR | 151 878 | 17 904 531,39 | 9,70 |
| TOTAL FRANCE | | | 17 904 531,39 | 9,70 |
| TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays | | | 17 904 531,39 | 9,70 |
| TOTAL Organismes de placement collectif | | | 17 904 531,39 | 9,70 |
| Instruments financier à terme | | | | |
| Engagements à terme fermes | | | | |
| Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | | |
| EURO BOBL 0623 | EUR | 289 | 883 306,65 | 0,48 |
| EURO SCHATZ 0623 | EUR | -170 | 111 655,80 | 0,06 |
| FGBL BUND 10A 0623 | EUR | 165 | 858 130,19 | 0,47 |
| SHORT EUR-BTP 0623 | EUR | -100 | -35 000,00 | -0,02 |
| TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé | | | 1 818 092,64 | 0,99 |
| TOTAL Engagements à terme fermes | | | 1 818 092,64 | 0,99 |
| TOTAL Instruments financier à terme | | | 1 818 092,64 | 0,99 |
| Appel de marge | | | | |
| APPEL MARGE B.P.S.S. | EUR | -1 818 092,67 | -1 818 092,67 | -0,99 |
| TOTAL Appel de marge | | | -1 818 092,67 | -0,99 |
| Créances | | | 1 275 552,00 | 0,70 |

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur actuelle | % Actif Net |
|-------------------------|--------|---------------------|-----------------|-------------|
| Dettes | | | -58 135,52 | -0,04 |
| Comptes financiers | | | 876 975,78 | 0,48 |
| Actif net | | | 184 488 490,89 | 100,00 |

| | | | | |
|--------------------------------|-----|---------|--------|--|
| Parts SIENNA SOUVERAIN 3-5 ISR | EUR | 430 847 | 428,19 | |
|--------------------------------|-----|---------|--------|--|